

Modalités de sélection du représentant Français à la Crufts en Dog Dancing

1. Objet

La Crufts est un des événements importants du Dog Dancing International. Chaque pays présente un binôme en Freestyle.

2. Règles et Règlements

Se conformer au document joint « the kennel club crufts international freestyle competition rules and regulations »

A noter que ne sont pas autorisés à concourir :

- Les chiens âgés de moins 18 mois le jour du concours.
- Les chiens dont les oreilles sont coupées.
- Les chiennes en chaleur.

3. Conditions de participation à la sélection

Pour être éligible à la sélection, le binôme postulant doit remplir les conditions suivantes, sous peine de nullité de la candidature, l'envoi du dossier complet vaut engagement auprès de la CNEAC :

- Avoir participé au GPF de l'année N-1 en Freestyle Avancé
- Envoyer au GT Dog Dancing, avant le GPF, par email à :

dogdancing-gt@sportscanins.fr

- La charte de bonne conduite acceptée et signée.
- Le document "The Kennel Club Crufts International Freestyle competition entry form" édité chaque année par la Crufts dont un exemple est joint, destiné à l'inscription à la Crufts.
- Votre musique au format MP3 sous le nom : France Nom Prénom nom du chien.

4. Sélection du représentant

La place est proposée aux concurrents, dans l'ordre du classement du GPF du niveau avancé Freestyle, ayant envoyé leur dossier complet 1 mois avant le GPF et ayant obtenu un minimum de 25 points lors de la finale.

5. Information

Le binôme représentant la France à la Crufts de l'année N est annoncé au terme de l'événement CDF-GPF de l'année N-1.

6. Prise en charge

La CNEAC ne prend en charge aucun frais qu'ils soient d'inscription ou de déplacement.